

**Restauration de l'Eglise Saint-Martin  
Sur la Commune de Reignier-Esery (74930)**

**LOT N° 05  
Electricité - Alarme - Courants faibles**

**AVENANT N°01**

au marché de travaux notifié le 26/07/2022

## 1. MARCHE INITIAL

### 1.1 OBJET DU MARCHE DE TRAVAUX

Pour le marché de travaux relatif à l'opération ci-après désignée :

#### **RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN GRANDE RUE – 74930 REIGNIER-ESERY**

le maître d'ouvrage a confié à l'entreprise BOUILLE RMS les travaux relatifs au lot n° 05- Electricité – Alarme – Courants faibles pour un montant de : **3.596,07 € HT** (4.315,28 € TTC)

Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle relative au remplacement et/ou à l'ajout de luminaires dans l'église prévue lors de la consultation d'entreprises s'élève à :

**10.000,00 € HT** (12.000,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 et des articles R.2123-1; R.2123-4 à R.2123-6; R.2131-12; R.2131-13 du Code de la Commande Publique, décomposé en cinq lots :

- Lot 1 : Charpente – Couverture - Zinguerie
- Lot 2 : Echafaudages
- Lot 3 : Maçonnerie – Gros-Œuvre – Pierres de taille - Enduits
- Lot 4 : Menuiseries bois
- Lot 5 : Electricité – Alarme – Courants faibles

### 1.2 PARTIES CONTRACTANTES

Maître d'ouvrage

**Commune de Reignier-Esery – Mairie**  
197 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY  
représentée par M. Lucas Pugin, Maire  
et désignée ci-après par l'expression "le maître d'ouvrage"

D'une part, et

Entreprise :

**BOUILLE RMS**  
20 route du Four – 74930 PERS-JUSSY  
représentée par M. Sébastien Bouille et désigné ci-après par  
l'expression « l'entreprise BOUILLE RMS »,

D'autre part.

## 2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de retenir la prestation supplémentaire éventuelle prévue lors de la consultation des entreprises et de l'intégrer au marché de travaux de l'entreprise BOUILLE RMC :

- Remplacement des luminaires de l'église et ajout de luminaires complémentaires.  
Montant € HT **10.000,00 € HT** (12.000,00 € TTC)

### 3. IMPACT FINANCIER

Cette prestation représente une plus-value de **10.000,00 € HT** (12.000,00 € TTC)

Montant initial du marché de travaux passé par le maître d'ouvrage avec l'entreprise BOUILLE RMS:  
**3.596,07 € HT** (4.315,28 € TTC)

Le marché est donc porté par le présent avenant à : **13.596,07 € HT** (16.315,28 € TTC)

### 4. RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

### 5. BASE LEGALE DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1 et R. 2194-1 du code de la commande publique.

Fait à Reignier-Esery, le

**Pour le maître d'ouvrage**

Lucas Pugin, Maire de Reignier-Esery  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

**Pour l'entreprise,**

M. Sébastien BOUILLE  
Président de la société BOUILLE RMS

**Pour le maître d'œuvre,**

Jean-Luc Petithomme architecte